

## L'abattage à la ferme et au pâturage désormais autorisé

*Daniel Flückiger* – L'abattage à la ferme et au pâturage présente un intérêt pour celui qui pratique la vente directe et cherche à obtenir le plus de bien-être animal et la meilleure qualité de viande possibles. Une attitude calme et des contacts réguliers avec les animaux restent importants.

Lors de la consultation, Vache mère Suisse avait soutenu l'autorisation en Suisse de l'abattage à la ferme et au pâturage, désigné dans la loi par « mise à mort à la ferme et au pré », à des conditions strictes. Les exploitations suisses ayant commencé à appliquer cette méthode ces dernières années le font de manière très engagée et très professionnelle. La mise à mort peut être effectuée au moyen d'un coup de fusil, comme chez Nils Müller et Claudia Wanger à Forch (ZH), d'un étourdissement effectué par un boucher, comme chez Georg Blunier et Claudia Hanimann à Paspels (GR), ou d'un étourdissement effectué par l'éleveur lui-même, comme chez Cäsar et Lena Bürgi à Holderbank (SO). L'objectif de cette méthode est de tuer l'animal dans un environnement familier et avec le moins de stress possible. Cette pratique est favorable non seulement au bien-être animal, mais aussi à la qualité de la viande, selon des études menées en Allemagne.

Il y a huit ans, l'abattage à la ferme et au pâturage suscitait des discussions parfois plus controversées qu'aujourd'hui dans le milieu de l'élevage allaitant. Cela était probablement lié à la législation en vigueur en Allemagne, où l'abattage au pâturage a été autorisé plus rapidement qu'en Suisse, mais uniquement pour les bovins détenus toute l'année en plein air. La raison : ces animaux ont tendance à être plus sauvages et plus difficiles à charger que ceux détenus en stabulation. Toutefois, à l'étranger aussi, l'abattage au pâturage n'est en aucun cas prévu uniquement pour les animaux farouches.

### Pour des animaux calmes et dociles

Du point de vue du bien-être des animaux, justement, on doit toujours être en mesure d'attraper une vache allaitante

ou un veau et de l'immobiliser. Cela peut s'avérer nécessaire pour une intervention de routine, telle que le parage, la vermifugation ou un contrôle de gestation, ou lors d'imprévus, si un animal tombe malade ou s'est blessé. Les éleveurs allaitants devraient toujours soigner le contact avec leurs animaux et disposer des équipements permettant d'attraper et de bloquer un animal. De plus, en raison des petites structures en Suisse, de nombreuses exploitations doivent parfois transporter des animaux, non seulement pour l'abattage mais aussi lors de changements de pâturage ou d'étable. Tout cela doit pouvoir s'effectuer avec le moins de stress possible et sans risque d'accident pour l'éleveur et l'animal.

### Application exemplaire

Ces conditions sont remplies sur les exploitations de Nils Müller et Claudia



Claudia Wanger et Nils Müller devant leur enclos et le mirador utilisé pour la mise à mort des animaux. Le coup de feu semble venu de nulle part et met un terme à la vie d'une des bêtes du troupeau sans que l'animal ne s'y attende et sans stress. (Photo : Nils Müller)



La famille Blunier Hanimann devant sa maison d'habitation. (Photo : Heidi Felmann)

## Le Conseil fédéral autorise l'abattage à la ferme et au pâturage pour la production de viande

*Franziska Schawalder* – Le 27 mai 2020, le Conseil fédéral a ancré l'abattage à la ferme et au pâturage pour la production de viande dans la législation fédérale. L'ordonnance, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020, stipule que les animaux ne doivent plus obligatoirement être conduits dans un abattoir pour être mis à mort. Les détenteurs d'animaux qui souhaitent pratiquer l'abattage à la ferme ou au pâturage doivent demander une autorisation à l'autorité cantonale compétente. De plus, en cas de mise à mort au pâturage, un vétérinaire officiel doit toujours surveiller le tir et la saignée des animaux. Après la saignée à la ferme, les animaux doivent être transportés dans un abattoir déterminé au préalable dans lequel l'abattage est mené à son terme. On s'assure ainsi que le processus d'abattage est effectué en remplissant les conditions d'hygiène.

Agriculteur et chasseur, Nils Müller se réjouit particulièrement de la décision du Conseil fédéral. En 2013, il s'était adressé une première fois au canton du Zurich pour lui soumettre son souhait de pouvoir tuer ses animaux d'un coup de fusil directement au pâturage ; sans succès. Sa requête avait été rejetée. Il s'est alors associé à des représentants du FiBL, à QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des

animaux, à la Fondation pour les droits des animaux « Tier im Recht » et à un avocat privé pour déposer, en 2014, une deuxième demande, qui a cette fois abouti. La même année, le Service vétérinaire du canton de Zurich lui a accordé une autorisation partielle limitée à dix animaux au maximum. En 2016, l'autorisation partielle temporaire a été renouvelée, cette fois sans limitation du nombre d'animaux. Une autorisation fixe a suivi en 2018. Ce « modèle zurichois » a servi de référence pour l'ensemble de la Suisse jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et a aussi trouvé un écho au niveau européen. D'autres pionniers suisses, tels que Georg Blunier et Claudia Hanimann ainsi que Cäsar et Lena Bürgi, en ont aussi profité.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, en Suisse, tous les agriculteurs intéressés qui remplissent les exigences prescrites peuvent déposer une demande auprès de leur canton. Certaines directives font pour l'instant encore défaut, mais en cas d'intérêt et de questions, on peut s'adresser à la CI pour l'abattage à la ferme ou au pâturage (IG Hof- und Weidetötung, les interlocuteurs sont Georg Blunier et/ou Eric Meili du FiBL) ou aux autres pionniers précédemment mentionnés.



C'est en abattant eux-mêmes que Cäsar et Lena Bürgi ont vraiment appris quels préparatifs sont nécessaires pour une mise à mort sans stress. (Photo : Helmut Lucas)

### Sources d'information sur le thème de l'abattage à la ferme et au pâturage (en allemand uniquement)

- «IG Hof- und Weidetötung» -> les interlocuteurs sont Georg Blunier ([www.hof-dusch.ch](http://www.hof-dusch.ch)) et/ou Eric Meili du FiBL ([www.fibl.org/fr](http://www.fibl.org/fr))
- Parmi les sources d'information, on peut mentionner l'émission de la télévision suisse-allemande SRF «Mona mittendrin' bei der Hofschlachtung» du 5 décembre 2019. On la trouve sur [www.srf.ch/play/tv](http://www.srf.ch/play/tv) (mot clé « Hofschlachtung »). Mona Vetsch, la présentatrice, s'est rendue chez Georg Blunier et Claudia Hanimann à Paspels (GR) et a suivi un abattage à la ferme du début à la fin.
- Une fiche technique traitant de l'abattage à la ferme et au pâturage peut également être téléchargée gratuitement sur [www.fibl.org/de/shop](http://www.fibl.org/de/shop).
- On trouve aussi des informations intéressantes sur les sites internet des pionniers cités précédemment :
  - Nils Müller et Claudia Wanger : [www.zurchaltehose.ch](http://www.zurchaltehose.ch)
  - Georg Blunier et Claudia Hanimann : [www.hof-dusch.ch](http://www.hof-dusch.ch)
  - Cäsar et Lena Bürgi : [www.silberdistel-kost.ch](http://www.silberdistel-kost.ch)
- Trois visites d'étable ProBétail sur le thème de l'abattage à la ferme et au pâturage auront lieu en septembre 2020 :
  - le 10 septembre, de 13 h 30 à 16 h chez Nils Müller et Claudia Wanger, à Forch (ZH) ;
  - le 17 septembre, de 13 h 30 à 16 h chez Cäsar et Lena Bürgi, à Holderbank (SO) ;
  - le 28 septembre, de 13 h 30 à 16 h chez Georg Blunier et Claudia Hanimann, à Paspels (GR) ;

**Vous pouvez vous y inscrire sur :**  
[www.bio-suisse.ch/de/termine.php](http://www.bio-suisse.ch/de/termine.php).

Wanger, Georg Blunier et Claudia Hanimann, Cäsar et Lena Bürgi et d'autres pionniers de l'abattage à la ferme et au pâturage. Les animaux tués dans un environnement familier, soit avec une arme à feu, soit par étourdissement, sont dociles et habitués au contact avec l'humain.

Quiconque souhaite commencer à abattre à la ferme ou au pâturage doit en tenir compte. La méthode, telle qu'elle est à nouveau appliquée actuellement en Suisse, n'est pas prévue pour fournir une échappatoire lorsqu'on ne parvient pas à charger ses animaux. Les effets positifs espérés sur le bien-être animal et la qualité de la viande ne peuvent être obtenus qu'avec des animaux calmes et sociables. De plus, les exigences strictes en matière de sécurité alimentaire et d'hygiène restent valables.

L'abattage à la ferme et au pâturage est intéressant pour la vente directe. Les pionniers qui l'ont (ré)introduit peuvent être félicités pour leur succès. Les prochaines années montreront avec quelle rapidité et quelle ampleur la méthode s'établira en Suisse. Toute personne remplissant les exigences peut l'appliquer et devrait le faire de manière exemplaire.

### Les abattoirs restent nécessaires

Une majorité d'animaux issus de l'élevage allaitant continueront d'être abattus dans des abattoirs. Là-bas aussi, il est important que les animaux soient traités avec ménagement dans la mesure du possible. Les transports d'animaux et les abattages pour les programmes de marque de Vache mère Suisse chez Bell, à Oensingen, et FF Sursee/Traitafina sont expertisés par le service de contrôle de la Protection suisse des animaux (PSA). Les contrôles effectués par la PSA assurent que les animaux soient traités correctement et conformément aux prescriptions lors du transport et de l'abattage. Cela se déroule d'ailleurs aussi plus facilement avec des animaux sociables. Les animaux habitués à un contact étroit avec les humains produisent moins d'hormones de stress et leur viande est plus tendre que celle des bêtes plus sauvages. ■

## « Abattage à la ferme : le bien-être des animaux au centre »

Mischa Hofer a longtemps attendu la décision du Conseil fédéral autorisant l'abattage des animaux à la ferme ou au pré pour la production de viande. Son entreprise Platzhirsch Hofschlachtungen GmbH a été créée avant cette décision définitive. Il évoque ses expériences et ses motivations avec Luana Speiser.

**Quand et comment avez-vous eu l'idée de passer à l'abattage à la ferme ?**

La première pierre a été posée il y a huit ans, lorsque j'ai créé la société Platzhirsch Fleischspezialitäten GmbH. À cette époque, une agricultrice innovante m'avait envoyé un livre de Temple Grandi, une scientifique spécialiste des animaux de rente, qui m'a profondément touché. Dès ce moment, il a été clair que je souhaitais une autre solution pour l'abattage des animaux de mon exploitation. Le sujet revenait régulièrement sur le tapis, mais je n'ai commencé à réfléchir sérieusement à la possibilité de procéder à des abattages à la ferme qu'il y a deux ans. Les nombreux conseils et discussions avec des spécialistes m'ont permis de développer ma vision et de prendre des mesures concrètes, qui ont mené à la création de la société Platzhirsch Hofschlachtungen GmbH.

**Pour quelle raison avez-vous choisi l'unité d'abattage mobile avec laquelle vous travaillez aujourd'hui ?**

Il y a deux ans, j'avais presque décidé d'acheter une remorque. La CI pour l'abattage à la ferme ou au pâturage m'a ensuite indiqué un système d'abattage à la ferme venant d'Allemagne, l'unité d'abattage mobile MSE-200A. Je suis allé jeter un œil sur place et j'ai tout de suite été convaincu. Ce système permet de reproduire les processus de travail d'une manière unique. Elle offre à mes collaborateurs la meilleure sécurité possible et au consommateur, à l'éleveur et aux autorités une transparence et une assurance qualité complètes. J'ai été en particulier impressionné par la caméra qui est activée automatiquement et filme toutes les étapes du travail. Cela permet de documenter en détail chaque abattage, ce qui n'est réalisé que dans un très petit nombre d'abattoirs.

**Quels sont les avantages de la MSE-200A pour l'animal et pour l'éleveur ?**

L'abattage à la ferme a de nombreux avantages. Pour moi, il s'agit cependant toujours d'augmenter le bien-être animal dans tout le processus d'abattage. La bête peut être tuée dans un lieu proche de la ferme qu'elle connaît, ce qui évite le chargement et le transport de l'animal vivant. Les facteurs de stress critiques, comme la séparation du troupeau, le chargement et le transport, mais aussi, à l'abattoir, les personnes, les odeurs et les bruits étrangers, sont complètement supprimés. Pour les éleveuses et éleveurs, la mise à mort à la ferme a aussi ses avantages : nombre de consommatrices et consommateurs ont une attitude critique vis-à-vis de la détention de bétail de rente et des abattages. La mise à mort à la ferme peut être ici un outil décisif dans le marketing des vendeurs directs pour s'adresser à une clientèle exigeante.

**Il y a un an, vous avez créé l'entreprise Platzhirsch Hofschlachtungen GmbH et investi de l'argent avant de savoir avec certitude que les abattages à la ferme seraient autorisés légalement en Suisse. Qu'est-ce qui vous a poussé à franchir ce pas ?**

Même si je ne regrette pas cette décision, elle m'a valu bien du stress et des insomnies. Mais l'abattage à la ferme est un sujet qui me tient très à cœur et pour lequel je voulais



Micha Hofer a cru à sa vision et créé la société Platzhirsch Hofschlachtungen GmbH. (Foto : Adrian Moser)

m'engager. J'ai cru au fait que la mise à mort à la ferme avait un avenir en Suisse, raison pour laquelle j'ai décidé sciemment de prendre ce risque (financier). Je suis d'autant

plus heureux maintenant de la décision positive du Conseil fédéral et du fait que les travaux préalables en ont valu la peine. ■



(Foto : zVg)

### MSE-200A

La MSE-200A comprend deux parties, une plateforme de contention et une remorque d'abattage. Lors de l'abattage d'un animal, la plateforme de contention est installée sur l'exploitation, où l'éleveur y habitue les animaux au moyen de fourrage par un contact journalier. Il faut en moyenne 24 heures pour que les animaux s'habituent à la plateforme et viennent y manger.

Le jour de l'abattage, la remorque est accouplée à la plateforme, ce qui active automatiquement la caméra pour filmer tout le processus d'abattage. L'animal doit entrer dans la plateforme librement sans l'action de tiers et le cornadis autobloquant ne doit pas être fermé manuellement. Si l'animal est déjà fixé sur la plateforme lorsque la remorque arrive, il ne

doit pas être étourdi, car dans ce cas il n'est pas entièrement assuré que l'animal ne soit pas stressé. Lorsque l'animal est fixé, il est étourdi au moyen d'un pistolet à projectile captif. Une fois tombé, il est tiré dans la remorque de manière semi-automatique. La porte arrière de l'unité d'abattage mobile se ferme alors automatiquement et l'animal peut être saigné discrètement dans la remorque fermée. De même que les grands abattoirs, la société Platzhirsch Hofschlachtungen GmbH est régulièrement contrôlée par la Protection Suisse des Animaux.

Les éleveuses et éleveurs pourront à l'avenir recourir aux services professionnels de l'entreprise Platzhirsch Hofschlachtungen GmbH pour l'abattage à la ferme des animaux de rente.